

## MUNICIPALITÉ DE STOKE

### RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 6 mars 2017 à 19 h.

« On ne doit pas avoir honte d'avouer ses torts, puisque c'est se montrer plus sage aujourd'hui qu'on ne l'était hier. »

– J. Swift

#### N° 2316

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, le **lundi 6 mars 2017** à 19 h et présidée par le maire Monsieur Luc Cayer.

Présences : Siège N° 3 : Steeves Mathieu  
Siège N° 4 : Lucie Gauthier  
Siège N° 5 : Daniel Dodier  
Siège N° 6 : Mario Carrier

Absence : Siège N° 1 : Sylvain Paquin  
Siège N° 2 : Sylvain Chabot

Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

#### **ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

Du lundi 6 mars 2017 à 19 h

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées
3. Correspondance
4. Période de questions
5. Demandes écrites ou verbales
  - 5.1 Appui présence électronique aux séances extraordinaires
  - 5.2 Appui réduction de la vitesse – 4<sup>e</sup> rang Ouest
  - 5.3 Appui Mois de la Jonquille – Société canadienne du cancer
  - 5.4 Demande aide financière – Notre-Dame-des-Mères
6. Comités et dossiers à traiter
  - 6.1 Administration et finances
    - 6.1.1 Ventés pour taxes 2015 non-payées
    - 6.1.2 Délégation lors de la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes
    - 6.1.3 Rapport TPS/TVQ – Méthode simplifiée
  - 6.2 Aménagement, urbanisme et environnement
    - 6.2.1 Achat mini bacs de compostage
  - 6.3 Culture
    - 6.3.1 Appui demande financière au FIC – Comité culture
  - 6.4 Immobilisation et bâtiments
  - 6.5 Loisirs
    - 6.5.1 Soirée reconnaissance des bénévoles
    - 6.5.2 Jeux du Québec – Demande d'aide financière
  - 6.6 Ressources humaines
    - 6.6.1 Vêtements identifiés avec logo municipal
    - 6.6.2 Congrès COMBEQ – Inspecteur municipal
    - 6.6.3 Mesure disciplinaire employé municipal
    - 6.6.4 Formation Accès à l'information – Directrice générale
    - 6.6.5 Atelier espaces verts municipaux – Journalier au parc
    - 6.6.6 Cours de secourisme – Renouvellement et nouveaux cours
  - 6.7 Sécurité publique
  - 6.8 Voirie
    - 6.8.1 Modification programmation TECQ 2014-2018

- 6.8.2 Appel d'offres travaux RIRL
- 6.8.3 Achat - Pneus avant 10 roues
- 7. Remise des rapports des officiers municipaux
- 8. Trésorerie et finances
  - 8.1 État prévisionnel de la situation au 28 février 2017
  - 8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence
  - 8.3 Liste des déboursés
- 9. Autres sujets
- 10. Avis de motion
  - 10.1 Avis de motion - Règlement d'emprunt pour travaux d'infrastructures routières locales – Programme RIRL
  - 10.2 Avis de motion - Règlement d'emprunt pour travaux d'infrastructures routières locales – Programme TECQ 2014-2018
  - 10.3 Avis de motion - Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité
- 11. Règlements
- 12. Invitations
  - 12.1 Carrefour Action Municipale et Famille
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Clôture et levée de l'assemblée

### 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-061

**D'AJOUTER** le point 6. 5.3 Boîte à jouets pour le Parc 3R

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que modifié.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées

Dispense de lecture du procès-verbal est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des procès-verbaux au moins deux jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2017-062

**D'ADOPTER** le procès-verbal du 6 mars 2017 tel que rédigé.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 3. Correspondance

La directrice générale dépose le rapport de correspondance reçue entre le 1<sup>er</sup> et le 28 février 2017.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

### 4. Période de questions

Une demande a été formulée concernant l'installation d'un ponceau et la réponse est positive et que le ponceau en question sera installé avant septembre 2017.

### 5. Demandes écrites ou verbales

5.1 Appui présence électronique aux séances extraordinaires

**ATTENDU QUE** lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

**ATTENDU QUE** lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

**ATTENDU QU'EN** vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

**ATTENDU QUE** le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

**ATTENDU QUE** les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

**ATTENDU QU'IL** serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

**ATTENDU QUE** la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2017-063

De demander au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés provinciaux Guy Leclair et Stéphane Billette ainsi qu'aux municipalités du Québec et MRC du Québec, pour appui.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 5.2 Appui réduction de la vitesse – 4<sup>e</sup> rang Ouest

**ATTENDU QUE** des citoyens souhaiteraient que la zone de limite de 50 km s'allonge du côté ouest jusqu'aux limites de la Ville de Sherbrooke pour s'arrêter à l'entrée de la municipalité de Val Joli;

**ATTENDU QUE** l'augmentation du trafic, surtout par camionnage, la traverse de trois entrées de rues résidentielles, l'utilisation soit à pied, en VTT, à cheval, ou très souvent en tracteur;

**ATTENDU QUE** cette mesure rendrait la route beaucoup plus sécuritaire pour les résidents et les usagers de la route;

**ATTENDU QUE** cette zone traverse la Municipalité de Stoke à certains endroits;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-064

**D'APPUYER** la demande des citoyens.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

5.3 Appui Mois de la Jonquille – Société canadienne du cancer

**CONSIDÉRANT QUE** le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

**CONSIDÉRANT QUE** grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

**CONSIDÉRANT QUE** près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-065

**DE DÉCRÉTER QUE** le mois d'avril est le Mois de la Jonquille.

**QUE** le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

5.4 Demande aide financière – Notre-Dame-des-Mères

**ATTENDU QUE** les installations de loisirs et activités récréatives sont adjacent à notre territoire;

**ATTENDU QUE** des citoyens de Stoke participent et utilisent les services des Loisirs de Notre-Dame des Mères;

**ATTENDU QUE** Loisirs de Notre-Dame des Mères est un organisme à but non lucratif;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2017-066

**D'OCTROYER** une aide financière aux Loisirs de Notre-Dame-des-Mères de deux cents dollars (200 \$).

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## 6. Comités et dossiers à traiter

### 6.1 Administration et finances

#### 6.1.1 Ventes pour taxes 2015 non-payées

**ATTENDU QUE** des propriétaires ont fait défaut à leur obligation de payer les taxes municipales sur leurs immeubles;

**ATTENDU QUE** l'article 1023 du *Code municipal* prévoit que le conseil peut déléguer le secrétaire-trésorier pour transmettre à la MRC la liste des personnes endettées pour les taxes municipales;

**ATTENDU QUE** la liste des personnes dont le compte de taxes est âgé de deux ans, conformément à l'article 985 du *Code municipal*, a été remise aux membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu:

Rés. 2017-067

**DE MANDATER** la directrice générale et secrétaire-trésorière de demander à la MRC la vente des immeubles visés dans ladite liste; les citoyens peuvent toutefois régler leur dette ou prendre un engagement ferme d'ici à l'envoi de la liste à la MRC.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.1.2 Délégation lors de la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu:

Rés. 2017-068

**DE MANDATER** le maire, ou si nécessaire, la directrice générale/secrétaire-trésorière, comme représentant de la municipalité pour enchérir et/ou acquérir des immeubles au nom de la municipalité (art. 1038 du Code municipal) lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, qui se tiendra le jeudi 8 juin 2017 à 10 h, à la MRC du Val-Saint-François, au 810 Montée du Parc à Richmond.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.1.3 Rapport TPS/TVQ – Méthode simplifiée

**ATTENDU QU'EN** vue d'obtenir une ristourne plus élevée, il conviendrait d'utiliser une nouvelle méthode pour la production de la demande de remboursement de la TPS/TVQ;

**ATTENDU QUE** la directrice a besoin d'une aide extérieure pour produire le rapport avec cette méthode.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu:

Rés. 2017-069

**DE MANDATER** Gestion Caroline Poirier pour produire ce rapport pour une somme n'excédant pas 260 \$ plus taxes si cette méthode est retenue et applicable.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

#### 6.2.1 Achat mini bacs de compostage

**ATTENDU QUE** la MRC a obtenu une subvention pour l'achat de mini bacs de compostage :

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke souhaite encourager ces citoyens à utiliser le compostage comme moyen pour réduire les résidus putrescibles dans les déchets;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-070

**D'ACHETER** deux cents (200) mini bacs de compostage au coût de 1,78 \$ plus taxes.

**DE DISTRIBUER** ces mini bacs lors d'événement liés au développement durable.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 6.3 Culture

#### 6.3.1 Appui demande financière au FIC – Comité culture

**ATTENDU QUE** la MRC offre une aide financière dans le cadre du Fonds investissement à la culture;

**ATTENDU QUE** le Comité culturel de Stoke souhaite élaborer une politique culturelle avec l'aide de ce fonds;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-071

**D'APPUYER** la demande du comité culturel.

**D'OFFRIR** des services de soutien techniques (personnel, impression, etc.) dans ce projet.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 6.4 Immobilisation et bâtiments

### 6.5 Loisirs

#### 6.5.1 Soirée reconnaissance des bénévoles

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-072

**QUE** la Municipalité de Stoke accorde une somme de deux mille cinq cents dollars 2 500 \$ comme aide financière pour l'organisation et le déroulement de la Soirée de reconnaissance des bénévoles de Stoke édition 2017 et d'en faire la promotion.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.5.2 Jeux du Québec – Demande d'aide financière

**ATTENDU QUE** deux athlètes Stokoïses sont présents aux Jeux du Québec 2017 qui se tiennent à Alma;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite démontrer la fierté qu'elle porte à ces jeunes représentants;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2017-073

**QUE** la Municipalité de Stoke accorde une somme de cent dollars (100 \$) à l'organisme Jeux du Québec comme aide financière.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.5.3 Boîte à jouets pour Parc 3R

**ATTENDU QUE** la demande de la Table des agents loisirs de la MRC du Val-Saint-François en collaboration avec le regroupement de partenaires de saines habitudes de vie Val en forme et l'agent rural de la MRC à réaliser un projet de coffre à jouer dans les parcs de la MRC ;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2017-074

**QUE** sous condition de l'obtention des sommes provenant du Fonds d'amélioration des environnements favorables et de Kino-Québec pour la réalisation complète du projet, la Municipalité de Stoke s'engage à payer un montant maximum de 200 \$ avant le 30 avril 2017.

**DE LIVRER ET INSTALLER** le coffre à jouer dans un parc de façon sécuritaire et visible.

**D'ENTRETENIR** le coffre à jouer pour les trois (3) prochaines années. L'entretien comprend les réparations du coffre et du matériel.

**DE FAIRE** la promotion durant un événement familial afin de souligner l'inauguration du coffre à jouer.

**D'APPUYER** le projet Coffre à jouer organisé par la table des agents loisirs de la MRC et le regroupement de partenaires Val en forme ainsi que l'agent rural Philippe Veilleux à l'effet d'installer des coffre à jouer dans les parcs des municipalités de la MRC.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.6 Ressources humaines

##### 6.6.1 *Vêtements identifiés avec logo municipal*

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite créer un sentiment d'appartenance des employés pour la Municipalité de Stoke;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite qu'il soit plus facile d'identifier les employés municipaux qui travaillent à l'extérieur l'été.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-075

**DE FOURNIR** des vêtements identifiés à la municipalité pour la saison 2017.

**D'ACCORDER** la dépense d'une somme maximale de mille dollars (1 000 \$) déjà prévue au budget à ce projet.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

##### 6.6.2 *Congrès COMBEQ – Inspecteur municipal*

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-076

**QUE** l'inspecteur soit autorisé à s'inscrire et assister au congrès 2017 de la COMBEQ au coût de 590 \$ plus taxes.

**QUE** ses frais d'inscription soient payés par la municipalité et que ses autres frais (déplacement, repas) lui seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

##### 6.6.3 *Mesure disciplinaire employé municipal*

**ATTENDU QUE** des sanctions avaient été appliquées à un employé;

**ATTENDU QUE** le syndicat a émis des arguments supplémentaires pour réduire ces sanctions;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-077

**DE RÉDUIRE** les sanctions de moitié.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

##### 6.6.4 *Formation Accès à l'information – Directrice générale*

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-078

**QUE** la directrice générale soit autorisée à suivre la formation suivante :

« *La loi sur l'Accès à l'information* » les 20 et 21 avril prochain au coût de 475 \$ plus taxes.

**QUE** ses frais d'inscription soient payés par la municipalité et que ses autres frais (déplacement, repas) soient remboursés selon la politique en vigueur à la Municipalité.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

##### 6.6.5 *Atelier espaces verts municipaux – Journalier au parc*

Rés. 2017-079

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

**QUE** le journalier des parcs soit autorisé à suivre la formation suivante :

« *Espaces verts municipaux* » le 16 mars prochain au coût de 190 \$ plus taxes.

**QUE** ses frais d'inscription soient payés par la municipalité et que ses autres frais (déplacement, repas) soient remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.6.6 *Cours de secourisme – Renouvellement et nouveaux cours*

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-080

**QUE** quatre (4) employés soient autorisés à suivre la formation suivante :

« Secourisme RCR » selon les dates disponibles et l'horaire des employés, ces formations sont gratuites.

**QUE** les frais (déplacement, repas) soient remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.7 Sécurité publique

#### 6.8 Voirie

##### 6.8.1 *Modification programmation TECQ 2014-2018*

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2017-081

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;



La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2018.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.8.2 Appel d'offres travaux RIRL

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2017-082

**QUE** la directrice générale et secrétaire trésorière soit autorisée à procéder à un appel d'offres public (SÉAO) pour les travaux reliés au programme RIRL pour 2017.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.8.3 Achat - Pneus avant 10 roues

**ATTENDU QUE** les pneus avant du véhicule 10 roues sont trop usés pour répondre à la sécurité des employés;

**ATTENDU QUE** des prix ont été demandés auprès de deux 2 fournisseurs;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2017-083

**D'AUTORISER** la directrice générale à faire une dépense de 1 208,58 \$ plus taxes pour l'achat de deux (2) pneus pour le véhicule 10 roues de la municipalité chez le fournisseur Pneu Robert Bernard.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 7. Remise des rapports des officiers municipaux.

Les différents rapports du directeur des travaux publics, du directeur du service incendie et de l'inspecteur ont été remis aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

### 8. Trésorerie et finances

8.1 État prévisionnel de la situation au 28 février 2017

8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence

Le conseil confirme le dépôt du rapport mensuel des délégations de compétences des fonctionnaires municipaux autorisés. Ces déboursés ont été faits conformément au Règlement N° 521 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

8.3 Liste des déboursés

La directrice générale dépose la liste des déboursés réalisés du 7 février au 3 mars 2017 pour un montant totalisant 239 442,18 \$.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-084

**D'ADOPTER** la liste des déboursés tel que soumise et d'autoriser la directrice générale à faire les paiements à qui de droit.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 9. Autres sujets

#### 10. Avis de motion

10.1 Avis de motion est donné par le conseiller Steeves Mathieu qu'à une séance ultérieure se présenté pour adoption le Règlement d'emprunt N° 535 pour travaux d'infrastructures routières locales – Programme RIRL

10.2 Avis de motion est donné par le conseiller Steeves Mathieu qu'à une séance ultérieure se présenté pour adoption le Règlement d'emprunt N° 536 pour travaux d'infrastructures routières locales – Programme TECQ 2014-2018

10.3 Avis de motion est donné par le conseiller Steeves Mathieu qu'à une séance ultérieure se présenté pour adoption le Règlement N° 537 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

## **11. Règlements**

## **12. Invitations**

12.1 Carrefour Action Municipale et Famille

**ATTENDU QUE** le représentant municipal auprès de Carrefour Action Municipale et Famille ne peut assister à l'assemblée générale de l'organisme.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu:

Rés. 2017-085

**QUE** la Municipalité de Stoke mandate un remplaçant à assister et représenter la municipalité à l'assemblée générale de Carrefour Action Municipale et Famille le 18 mars prochain.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## **13. Varia**

## **14. Période de questions**

## **15. Clôture et levée de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu que la séance soit levée à 19 h 33.

Rés. 2017-086

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Luc Cayer Sara Line Laroche  
Maire

Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

*Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

*Luc Cayer  
Maire*